
Programme de Formation

Opérateur de chantier amiante sous-section 4 recyclage

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Opérateur intervenant sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Le document précise que la maîtrise du français est fortement recommandée.

La formation s'adresse à des professionnels amenés à réaliser des interventions en présence d'amiante dans le cadre de leur activité.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'identifier les opérations spécifiques de leur activité pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Ils sauront appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante, respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et des tiers, et gérer les déchets amiante dans le cadre d'une intervention.



Description

Formation recyclage : Opérateur de chantier amiante sous-section 4.

Durée annoncée : 1 jour, soit 7 heures .

Formation dispensée **uniquement en présentiel**. Le recyclage est rappelé comme étant une certification valable **36 mois en entreprise** et pouvant être délivrée uniquement par des organismes de formation habilités par l'INRS et la CARSAT.

Capacité d'accueil : le document mentionne des effectifs de **4 à 8 stagiaires maximum**, avec des références parasites à 6 personnes max et 8 personnes max. L'effectif opérationnel indiqué pour le stage est de 4 à 8 stagiaires maximum.

Mise à jour : 10/07/2024.

Contenu théorique :

- L'amiante : caractéristiques et propriétés de l'amiante, ainsi que ses effets sur la santé.
- Les exigences de la réglementation : interdiction de l'amiante, prévention du risque amiante, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition, droits individuels et collectifs.
- L'identification de l'amiante : produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante, méthodes de repérage des matériaux, traitements possibles.
- Appliquer les procédures et techniques d'intervention : procédures de contrôle, conduite à tenir dans les situations d'urgence ou dans toute situation anormale.
- Les équipements de protection : rôle des équipements de protection collective, limites



d'efficacité des EPI, durée de port des équipements de protection respiratoire, vérification et détection des dysfonctionnements EPC/EPI.

Contenu pratique :

- Exercices pratiques d'évaluation des risques liés à l'intervention.
- Mise en œuvre des principes de prévention.
- Gestion de l'élimination des déchets amiantés.
- Réaction en cas d'incident ou d'accident.
- Mise en œuvre des modalités de restitution de zone après intervention.

Déroulé pédagogique : avant le démarrage, le formateur réalise un tour de table afin de se présenter, de vérifier l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et, si nécessaire, d'adapter le déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis pour couvrir l'intégralité des points du programme.

Organisation pédagogique : alternance d'exposés théoriques, d'échanges avec les stagiaires, d'études de cas et de mises en situation pratiques. En pratique, le formateur réalise une démonstration commentée de l'intégralité du contenu, les stagiaires observent puis réalisent à tour de rôle des passages sur des points ciblés, avec correction immédiate des erreurs. En cas de difficulté d'assimilation, le formateur peut réexpliquer ou mobiliser d'autres moyens pédagogiques tels que des schémas ou des analogies. Un bilan est effectué en fin de journée.

Plateforme pédagogique : utilisation d'une plateforme représentative de différents métiers, avec équipements de protection individuelle et collective, adaptée aux trois niveaux de risques.

Encadrement : l'ensemble du stage se déroule en présentiel pour un groupe de 4 à 8 stagiaires maximum, sous la conduite d'un formateur qualifié disposant d'une expérience en formation, en encadrement de groupe et en prévention du risque lié à l'amiante.

Suivi et évaluation : l'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation conformément aux annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012, en vue de la délivrance d'une attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier ». Le renouvellement de l'attestation de compétence est imposé tous les 3 ans. La formation est également sanctionnée par un certificat de réalisation individuelle de fin de formation.

Satisfaction : une mesure de la satisfaction globale des stagiaires est réalisée sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Support post-formation : aucun support post-formation n'est prévu pour les stagiaires.



Prérequis

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

L'employeur doit déclarer au médecin du travail le risque d'exposition à l'amiante lié à l'activité professionnelle du salarié afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

En amont de la formation, et au plus tard le matin du jour 1, l'un des deux documents suivants doit être fourni pour satisfaire aux exigences de prérequis fixées par l'arrêté du 23 février 2012 : avis d'aptitude médicale au poste, de moins de 4 ans, signé par un médecin du travail, ou attestation de suivi individuel de l'état de santé délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire organisée dans le cadre d'une SIR, validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail (infirmière ou infirmier, par exemple), de moins de 2 ans.



Modalités pédagogiques

La formation repose sur une alternance entre apports théoriques, échanges d'expériences, études de cas et mises en situation pratiques.

En début de session, un tour de table permet au formateur de se présenter, de vérifier l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et d'ajuster, si besoin, le déroulé pédagogique.

La partie théorique s'appuie sur un support PowerPoint projeté et sur des interactions régulières avec les stagiaires.

La partie pratique est conduite sous forme de démonstrations commentées, d'observations, puis de passages individuels des stagiaires sur des points ciblés, avec correction immédiate et adaptation des explications si nécessaire.

Un bilan de fin de journée est réalisé par le formateur.



Moyens et supports pédagogiques

Support PowerPoint présenté à l'aide d'un vidéoprojecteur pour structurer le déroulé des différentes étapes du programme.

Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipée d'équipements de protection individuelle et collective, et adaptée aux trois niveaux de risques.

Possibilité de recourir à des schémas et à des analogies pour faciliter la compréhension en cas de difficulté d'assimilation.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation conformément aux exigences des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012.

Cette évaluation permet la délivrance d'une attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier ». Le renouvellement de cette attestation est imposé tous les 3 ans.

La formation donne également lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation individuelle de fin de formation et à une mesure de satisfaction des stagiaires portant sur l'organisation, l'accueil, la pédagogie, les méthodes, les moyens et les supports utilisés.



Informations sur l'admission

La formation est un recyclage soumis à une habilitation de l'organisme par l'INRS et la CARSAT.

Pour l'admission, les documents médicaux requis doivent être transmis en amont de la formation, au plus tard le matin du premier jour.



Informations sur l'accessibilité

Le document invite les personnes en situation de handicap ou présentant des difficultés particulières à contacter l'organisme de formation en amont afin d'adapter au mieux la formation à leur situation.

Si un apprenant nécessite un accueil spécifique, il est demandé de se rapprocher au plus tôt du conseiller en formation afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires.

Les adaptations peuvent concerner les modalités d'accueil, les supports ou l'organisation pédagogique, selon les besoins identifiés.